



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

Pantin, le vendredi 9 décembre,

UNE SEMAINE CHARGÉE EN PROCÈS

TROIS AUDIENCES DEVANT DES COURS D'ASSISES ET UNE COUR CRIMINELLE QUI AURONT À JUGER DES ACCUSÉS, À LA SUITE DE LA MORT D'ENFANTS, ET POUR DES VIOLENCES SEXUELLES INTRAFAMILIALES

INFANTICIDE A MARSEILLE :

LA VOIX DE L'ENFANT, PARTIE CIVILE DEVANT LA COUR D'ASSISES DES BOUCHES DU RHONE

En 2020, La Voix De l'Enfant avait eu connaissance du décès d'un enfant de 2 ans survenu à la suite de graves maltraitances à Marseille. Elle s'était alors constituée partie civile afin de comprendre les raisons de ce décès alors que l'enfant avait été hospitalisé à plusieurs reprises, et présentait des traces de maltraitances. Le médecin-légiste avait formellement exclu un décès par chute, thèse avancée par le compagnon de la mère de l'enfant.

Les 9, 12 et 13 décembre, La Voix De l'Enfant, représentée par Maître Julie TAXIL, avocate au barreau de Marseille, sera partie civile devant la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, à Aix-en-Provence, qui aura à juger cet homme pour le crime de torture ou acte de barbarie ayant entraîné la mort sans intention de la donner. La mère de l'enfant aura quant à elle à répondre des faits d'omission d'informer les autorités et d'abstention d'empêcher un crime contre l'intégrité corporelle d'un mineur.

L'instruction ayant mis en évidence la fuite du couple de l'Espagne vers la France pour échapper aux autorités judiciaires et aux services sociaux, La Voix De l'Enfant soulèvera ses interrogations relatives au repérage et à la coopération européenne entre les Etats.

Contacts :

Maître Julie TAXIL

Avocat au barreau de Marseille
06 15 36 84 77

Martine Brousse

Présidente
06 22 80 82 82
mbrousse@lavoixdelenfant.org

AFFAIRE DU BEBE SECOUE DE MONTROUGE :
LA VOIX DE L'ENFANT, PARTIE CIVILE DEVANT LA COUR D'ASSISES DE NANTERRE

Du 12 au 16 décembre 2022, La Voix De l'Enfant sera partie civile devant la Cour d'assises des Hauts-de-Seine, à Nanterre, dans une affaire mettant en cause une ancienne assistante maternelle pour des violences sur mineur de 15 ans ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Cette dernière est accusée d'avoir causé la mort d'un bébé de 10 mois en le secouant mortellement en 2015.

Maître Alice DUGUET, avocate au barreau de Paris, représentera La Voix De l'Enfant à cette audience afin de soutenir aux côtés de la famille la thèse du syndrome du bébé secoué. Thèse entièrement niée par une défense qui remet en cause la façon dont est posé le diagnostic ainsi que les preuves scientifiques qu'elle juge insuffisantes.

Contacts :

Maître Alice DUGUET

Avocat au barreau de Paris
06.01 06 73 83

Martine Brousse

Présidente
06 22 80 82 82
mbrousse@lavoixdelenfant.org

VIOLENCES SEXUELLES A L'ENCONTRE D'UNE FRATRIE DE TROIS ENFANTS :
LA VOIX DE L'ENFANT, PARTIE CIVILE DEVANT LA COUR CRIMINELLE DE L'ISERE

En 2018, le procureur de la République de Bourgoin-Jallieu recevait des signalements des services de l'aide sociale à l'enfance et du directeur d'une école alertant sur des violences sexuelles commises à l'encontre d'une fratrie de trois enfants âgés de 4, 7 et 10 ans. L'aîné de la fratrie avait révélé à sa famille d'accueil les violences sexuelles qu'il subissait de la part de son beau-père et sa mère. Les auditions des enfants ont ensuite mis en évidence d'autres protagonistes tels que la grand-mère, l'oncle, et des proches de la famille. Les enfants avaient été confiés à des familles d'accueil par un juge des enfants en raison des lourdes carences éducatives. La mère bénéficiait de droits de visite et d'hébergement à l'occasion desquels se poursuivaient les violences.

En 2021, un appel avait été interjeté de l'ordonnance de non-lieu partiel et de renvoi de l'ensemble des mis en cause devant un tribunal correctionnel, excluant ainsi le crime de viol des qualifications pénales, malgré les révélations précises et spontanées des enfants à plusieurs personnes. La Chambre de l'instruction a finalement infirmé partiellement l'ordonnance mettant en accusation le beau-père et la mère des enfants devant une Cour criminelle, les autres étant renvoyé devant un tribunal correctionnel.

Ainsi, La Voix De l'Enfant, représentée par Maître Stéphanie SERRE, sera partie civile devant la Cour criminelle de l'Isère, à Grenoble, qui aura à juger le beau-père pour des faits de viol, agression sexuelle, violences et corruption de mineurs, et la mère pour des faits de complicité de viol, agression sexuelle, non- assistance à personne en danger, et corruption de mineurs.

Contacts :

Maître Stéphanie SERRE
avocate au barreau de l'Ardèche
04 75 64 04 32

Martine Brousse
Présidente
06 22 80 82 82
mbrousse@lavoixdelenfant.org
